

A D V

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 130 Chemin de la Ranche
39210 LE PIN**

Le soussigné Arnaud VANNESTE DOLE, demeurant 130 chemin de la Ranche, 39210 LE PIN,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée A D V,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte intervenu dès avant les présentes et qui sera publié en même temps que le présent acte,

Nomme Monsieur Arnaud VANNESTE DOLE, 130 chemin de la Ranche, 39210 LE PIN, aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Arnaud VANNESTE DOLE dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Arnaud VANNESTE DOLE accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent acte constatant les décisions de l'Associé Unique est signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du code civil, au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par Jesignexpert, garantissant la connexion du signataire conformément aux dispositions de l'article 1367 du code civil.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social de la Société ou sur le registre des décisions tenu en dématérialisé.

Arnaud VANNESTE DOLE